

## Maturité professionnelle post-CFC / MP2-Arts

Inscription admission – 2021/22

<b>Règles d'admission</b>	Le candidat doit être détenteur d'un CFC apparenté à la filière choisie, satisfaire aux prescriptions cantonales régissant les candidatures aux maturités professionnelles, et réussir l'examen d'entrée, le cas échéant.
<b>Post-CFC</b>	La Maturité professionnelle orientation arts visuels et arts appliqués, modèle à plein temps, est ouverte au détenteur d'un CFC désireux de s'engager dans le domaine des arts, des arts appliqués et du design. L'obtention du CFC doit obligatoirement précéder le début de la formation MP post-CFC (MP2-Arts).
<b>Examen</b>	<p>Un examen, au sens du règlement cantonal en la matière, est imposé au candidat à la formation, le samedi <b>1<sup>er</sup> mai 2021</b>, au même moment que l'examen similaire organisé par l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale à Sion (EPCAs) pour les candidats suivant le cours préparatoire à ce test. Il correspond au niveau atteint en fin de CO, dans le niveau 1, et porte sur les branches français, allemand et maths.</p> <p>Il est réussi si la moyenne des trois branches (français, allemand, maths) est au moins de 4, qu'il n'y a pas plus d'une note insuffisante, mais supérieure ou égale à 3.5.</p> <p>Si le candidat a été dispensé de l'examen dans l'une ou l'autre branche, les conditions de réussite précédentes s'appliquent par analogie. La note d'examen dans chaque branche est arrondie au dixième. La moyenne générale est également arrondie au dixième.</p>
<b>Dispense d'examen</b>	Lorsque le candidat présente un bulletin de notes de fin de cycle d'orientation (CO) datant d'avant 2013-2014:
<b>Art.1</b>	<p>Avec trois branches à niveaux (français, allemand, maths) seul est dispensé de l'examen:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 le candidat pouvant attester, qu'en 3<sup>e</sup> année du CO, il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 4, dans le niveau 1, pour chacune des branches, français, allemand et maths;</li><li>2 le candidat pouvant attester, qu'en 3<sup>e</sup> année du CO, il a obtenu dans les branches, français, allemand et maths, une moyenne égale ou supérieure à 4, dans le niveau 1 dans deux de ces branches et une moyenne égale ou supérieure à 5, dans le niveau 2 dans la troisième de ces branches;</li><li>3 le candidat pouvant attester, qu'ayant quitté le cycle d'orientation à la fin de la 2<sup>e</sup>, il a terminé sa première année de collège avec succès, ou s'il a échoué en première année de collège, mais a obtenu une moyenne annuelle supérieure à 4 pour chacune des branches, français, allemand et maths.</li></ol> <p>4 L'école peut dispenser un candidat de tout ou partie de l'examen d'admission si elle estime, sur la base du dossier de candidature, que ce dernier peut attester d'un niveau au moins équivalent.</p>
<b>Art.2</b>	Avec quatre branches à niveaux (français, allemand, maths, anglais) seul est dispensé de l'examen le candidat qui remplit les conditions de l'Art 1. al. 1 ou 2 ou 3 ou 4;
<b>Art.3</b>	<p>avec quatre branches à niveaux (français, allemand, maths, sciences naturelles) seul est dispensé de l'examen:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 le candidat pouvant attester, qu'en 3<sup>e</sup> année du CO, il a obtenu les moyennes suivantes: 4 niveaux 1, dont 3 supérieurs ou égaux à 4; ou 3 niveaux 1, dont 2 supérieurs ou égaux à 4 et 1 niveau 2 supérieur ou égal à 4.5; ou qui remplit les conditions de l'Art 1. al. 1 ou 2 ou 3 ou 4, en ne retenant que les branches français, allemand et maths.</li></ol>

1/3

## Maturité professionnelle post-CFC / MP2-Arts

Inscription admission – 2021/22

### Cours préparatoire

Une préparation à l'examen d'admission est organisée par l'EPCA Sion. Cette préparation de 180 périodes, offerte le samedi matin, se maintiendra à l'EPCAs dans le futur. Informations et inscription sur [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch)

### Obligation

#### Inscription

Le candidat ayant suivi l'entier de ce cours préparatoire subit l'examen à l'EPCAs et ses résultats positifs lui ouvriront les portes de la formation MP post-CFC à l'édhéa.

Le candidat abandonnant le cours préparatoire avise aussitôt l'édhéa afin que celle-ci puisse le convoquer à l'examen d'admission qu'elle organise.

Le candidat doit s'inscrire auprès de l'édhéa à l'aide du formulaire joint qui doit être complété et envoyé au plus tard le **lundi 26 avril 2021**.

Il recevra une convocation au test d'admission ayant lieu à l'édhéa le samedi **1<sup>er</sup> mai 2021**, à 8 heures, (au même moment que les examens similaires organisés par l'EPCAs).

Seul le candidat ayant suivi jusqu'à son terme le cours préparatoire à ce test offert par l'EPCAs ou le candidat dispensé et ayant reçu de l'édhéa confirmation de la dispense peut être admis sans l'examen de l'édhéa.

### Confirmation

Le candidat ayant réussi le test d'admission ou jouissant d'une dispense agréée par l'édhéa doit confirmer auprès de l'édhéa son inscription à la formation MP post-CFC (MP2-Arts), au plus tard le **vendredi 28 juin 2021**.

2/3

<b>Nom</b>
<b>Prénom</b>
<b>Date de naissance</b>
<b>N° AVS</b>
<b>Adresse</b>
<b>Code postal</b>
<b>Ville</b>
<b>Téléphone fixe</b>
<b>Téléphone mobile</b>
<b>E-mail</b>
<b>Métier (CFC)</b> <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Obtenu
<b>Actuellement dans le cours préparatoire à l'admission en maturité professionnelle de l'EPCA</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Maturité professionnelle post-CFC / MP2-Arts**  
Inscription admission – 2021/22

**Moyennes  
en dernière année  
du cycle d'orientation**

	Français	Allemand	Maths	Sciences naturelles	Moyenne générale
<b>Secondaire</b>					
<b>Générale</b>					
<b>Niveau 1</b>					
<b>Niveau 2</b>					
<b>Autre</b>					

**Apprentissage**

<b>Moyenne branches professionnelles</b>
<b>Moyenne branches générales</b>
<b>Moyenne générale</b>
<b>Formation complémentaire</b>
<b>École, lieu et nombre d'années</b>
<b>Lieu, date et signature</b>

3/3

Joignez les copies des bulletins scolaires et notes  
d'examens, la copie du CFC, d'une attestation  
ou d'un diplôme, ainsi qu'une attestation de domicile  
indiquant la date de votre arrivée dans la commune  
de domicile et votre provenance.